



CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR ASSURER LE RESPECT DE LA PERSONNE AGEE

FT/Adm/05/11

Version : 00

Date de création : 25/10/05

1- OBJET

La Charte définit les règles, les recommandations que nous devons respecter pour prévenir la maltraitance.

2- DOMAINE D'APPLICATION

Cette charte s'applique à toute personne âgée que nous prenons en charge.

3- PERSONNES CONCERNEES

Ensemble du Personnel et acteurs (professionnels, bénévoles) intervenant à la Résidence hospitalière de la Weiss

4- DEFINITION

/

5- DOCUMENTS DE REFERENCE

-Circulaire DGAS/SD2 n°2002- 280 du 3 mai 2002 relative à la prévention et à la lutte contre la maltraitance envers les adultes vulnérables, et notamment contre les personnes âgées.

-Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante FNG/ministère de l'emploi et de la solidarité ,1999.

- Compte rendu des réunions du groupe de travail « maltraitance » réuni au cours de l'année 2005.

6- CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR ASSURER LE RESPECT DE LA PERSONNE AGEE

1. Je ne tutoierai pas la personne âgée et je ne la nommerai pas par son prénom (sauf demande expresse de sa part)
2. Je tiendrai compte de sa personnalité et de son vécu (habitudes de vie)
3. Je garderai mon calme en toutes circonstances
4. Je respecterai ses croyances et ses valeurs
5. Je respecterai son choix de participer ou non aux activités proposées
6. Je préserverai ses liens avec son entourage
7. Je respecterai son intimité
8. Je prendrai soin de ses effets personnels
9. Je préserverai son image vestimentaire et esthétique
10. Je dispenserai des soins adaptés et personnalisés tout en communiquant avec la personne âgée
11. Je signalerai toute maltraitance de la personne âgée